

Intelligence artificielle générative : il faut un accord d'entreprise à France Télévisions !

L'intelligence artificielle générative s'est invitée à France Télévisions, comme dans tous les médias, et remet en cause dès maintenant certaines pratiques professionnelles.

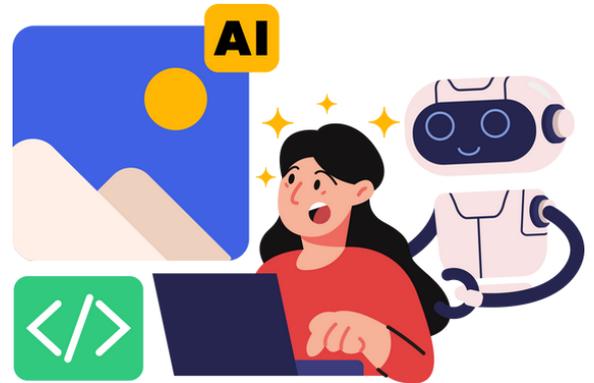
Un exemple : masquer le visage et la voix des intervenants, quand il est nécessaire de protéger leur anonymat, n'est plus adapté. L'intelligence artificielle générative est capable de briser toutes les protections utilisées jusqu'à présent. Elle menace donc la nécessaire protection des personnes.

Les dangers de l'IA générative sont réels. Ils sont aussi insidieux :

- Quel journaliste s'interdirait d'utiliser de tels outils pour compiler des données, des archives, en faire une synthèse, ou calculer les résultats d'un scrutin pendant les soirées électorales ?
- Dans le même temps, quelle direction d'entreprise s'interdirait, elle, de faire rentrer l'intelligence artificielle dans la fabrication de l'information, pour augmenter encore la productivité et réduire le nombre d'emplois ?

Ces questions d'utilisations de l'IA générative et de risques pour les conditions de travail et pour l'emploi se posent dans tous les secteurs de l'entreprise, et quasiment dans tous les métiers.

Réunis en assemblée générale, les adhérents du Syndicat National des Journalistes de France Télévisions mandatent leur conseil syndical afin d'amener la direction de l'entreprise à ouvrir une négociation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.



S'agissant des journalistes, quelles sont les utilisations possibles ? Quelles sont les utilisations proscrites ? Ces questions ne peuvent pas être tranchées par la direction seule, à travers des préconisations ou des chartes unilatérales.

Il faut un accord d'entreprise, négocié avec les organisations syndicales représentatives. Parce que la déontologie et la qualité de l'information de service public sont l'affaire des journalistes. C'est notre profession tout entière qui doit se mobiliser !

Paris, le 13 novembre 2024